

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 8 OCTOBRE 2012**

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme TALARMAIN, absente excusée. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)**

Cinq D.I.A. sont étudiées, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YP 134, 398 et 399 ; 185 route du phare, propriété bâtie, surface globale : 2398 m<sup>2</sup> ;
- YR 65 ; rue des frégates, terrain non bâti, 1140 m<sup>2</sup> ;
- YE 78 ; 13 allée des bruyères, propriété bâtie, 577 m<sup>2</sup> ;
- YR 10 ; Toul an dour, terrain non bâti, 330 m<sup>2</sup> ;
- YP 159 ; 120 rue de la valbelle, propriété bâtie, 1530 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune.

## **AVIS SUR DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique est ouverte à la mairie de Plouarzel du 2 octobre au 2 novembre 2012, relative à l'extension :

- de l'atelier bovin du GAEC de Kerascot, par regroupement de deux cheptels laitiers, dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur et nouvel associé ;
- de l'atelier porcin, dans le cadre du dispositif dérogatoire de la restructuration externe, avec mise à jour du plan d'épandage.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier.

## **RÉVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU SUR DIFFÉRENTS SECTEURS DE L'ABER ILDUT : DEMANDE D'AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DES SITES SUR LES ESPACES BOISÉS CLASSÉS**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols (P.O.S.) approuvé le 09/05/1994 remis en vigueur par le jugement du Tribunal Administratif de Rennes en date du 11 juin 2009 sur différents secteurs de l'Aber Ildut, la commune étant littorale, elle est soumise aux dispositions de la loi du 03 janvier 1986, et qu'en conséquence, il convient de consulter la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites pour le classement des espaces boisés les plus significatifs (article L 146-6 du Code de l'Urbanisme)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les espaces boisés classés au PLU. Aucune modification n'a été apportée par rapport au précédent document.

Après en avoir délibéré, les espaces boisés classés répertoriés au PLU reçoivent, à l'unanimité, l'accord du conseil municipal qui mandate également Monsieur le Maire pour solliciter auprès de Monsieur le Préfet la consultation de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Actuellement, deux agents du service technique municipal travaillent en tant qu'auxiliaires. Au vu des besoins en effectifs, et compte tenu du travail accompli durant cette période à durée déterminée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'intégrer ces deux agents au personnel communal et ainsi :

- de créer un emploi d'agent chargé de l'entretien de la voirie et des espaces verts, grade d'adjoint technique deuxième classe, à temps complet, à compter du 10/10/2012 ;

- de créer un emploi d'agent chargé de l'entretien des espaces verts et de la propreté urbaine, grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 01/11/2012 ;
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre ces décisions

#### **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DU PERSONNEL**

Tous les éléments détaillés demandés n'ayant pu être obtenus auprès des éventuels prestataires, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajourner ce dossier, qui sera présenté lors d'une prochaine séance.

#### **CELLULE COMMERCIALE N°4**

Monsieur le Maire expose que plusieurs candidatures ont été reçues pour occuper la cellule commerciale n°4 sise Street Lannoc. Il propose de retenir un quatrième métier de bouche pour compléter cet ensemble de locaux commerciaux. Les personnes qui ont postulé pour ouvrir un restaurant souhaitent acquérir les locaux plutôt que de les louer. Afin de pouvoir mener à bien leur projet et après visite sur place, le plan initial a été modifié avec extension de la surface, cession du garage mitoyen existant, ainsi que d'une partie de la parcelle communale jouxtant la propriété Kerebel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- se déclare favorable à la modification proposée ainsi qu'à la vente de la cellule commerciale n°4 ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **PÔLE SANTÉ DANS LA ZAC DE KREIZH ARZHEL**

Lors de l'élaboration de ce projet situé dans la ZAC de Kreizh Arzhel, tous les professionnels de santé intéressés s'étaient prononcés en faveur de l'acquisition de leur cabinet. À présent, certains d'entre eux déclarent vouloir louer plutôt qu'acquérir le local professionnel où ils souhaitent exercer. La commune, qui a été à l'initiative de la création de ce pôle santé, se trouve donc confrontée au problème du délai de réalisation de ce projet. Pour permettre à la construction de débiter sans tarder, il est proposé à la commune d'acquérir une partie des cellules professionnelles en vue de les louer, afin également de ne pas pénaliser les professionnels qui font l'acquisition directe du local qu'ils ont retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'acquérir :
  - o la cellule n°1 d'une surface brute de 125,05 m<sup>2</sup> pour un montant de 150 060 € HT, soit 179 472 € TTC ;
  - o la cellule n°5 d'une surface brute de 28,17 m<sup>2</sup> pour un montant de 33 804 € HT soit 40 430 € TTC ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

#### **PARTENARIAT 2013 AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CAMPING CARAVANING**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le partenariat avec la F.F.C.C. pour 2013 : la commune accorde une réduction de 5% aux adhérents porteurs de la carte F.F.C.C. dans les campings communaux ; la F.F.C.C. inscrit gratuitement les campings communaux dans son guide publicitaire 2013.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

##### **CLASSEMENT DES CAMPINGS**

Le dossier de demande de classement selon les nouvelles normes est en cours.

##### **DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LES CHOUCAS**

À la demande des agriculteurs, le Conseil Municipal délibère pour demander à Monsieur le Préfet du Finistère de prendre des mesures de régulation pour enrayer la prolifération de cette espèce protégée d'oiseaux, en raison notamment des dégâts aux cultures qu'ils provoquent.

##### **JUMELAGE PLOUARZEL-CLIFDEN (IRLANDE)**

Une délégation de Clifden se déplacera à PLOUARZEL du 30 novembre au 3 décembre 2012. Différentes manifestations se dérouleront à cette occasion afin de sceller les échanges entre les deux communes.

### **VIE ASSOCIATIVE**

- le planning des salles a été mis en place lors d'une réunion en juin dernier.
- Le forum des associations a eu lieu début septembre.
- Élaboration du planning des manifestations 2012/2013 le mardi 9 octobre avec intégration de l'utilisation du foyer des Jeunes et des clubs houses, afin d'élargir la gamme des salles mises à disposition par la commune.
- Création d'une nouvelle association : Musiroise, qui occupera quelques créneaux horaires, notamment à l'office du tourisme. Reste à trouver une salle où il serait possible de laisser en place du matériel, dont une batterie.

### **SYNDICAT DES EAUX**

La nouvelle usine de traitement des eaux est achevée depuis le 29/08/2012. Actuellement les réglages sont effectués en circuit fermé. Début novembre, la mise en service est prévue, avec livraison aux usagers de l'eau traitée dans cette nouvelle structure. Le contrat avec Veolia arrive à échéance au 31/12/2012. C'est la Société Eau du Ponant qui prend le relais.

### **FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AVEC LA C.C.P.I.**

Plouarzel est notamment concernée par l'intégration du Syndicat du Plan d'Eau de l'Aber Ildut et du Syndicat Intercommunal d'assainissement de Plouarzel et de Lampaul Plouarzel à la Communauté de communes du Pays d'Iroise. La fusion est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces points seront étudiés lors d'un prochain conseil municipal.

### **ÉLECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (C.M.J.)**

Le mandat de l'actuelle assemblée s'achève. Les élections organisées en vue de l'élection du prochain CMJ, pour 2 ans, sont fixées au samedi 24 novembre. Des rencontres avec les élèves des deux écoles et avec leurs parents ont lieu actuellement, afin de présenter les actions menées par les jeunes élus.